

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marieclaude-neron-cslsj-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/063eb0813c743e1e909b47ab>

Date d'obtention : 2026-02-20 15:44:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Première des choses, j'accueille la personne qui faire un déposition sur un situation vécue. J'écoute ce qu'elle a à me dire. Je déclenche le protocole sexto et rempli la grille d'évaluation de la situation. Je vérifie les informations pertinentes avec la plaignante et rempli la grille. Je vérifie le contexte de l'événement, la nature, les intentions derrières et l'étendue de la situation des images partagés. Je demande les personnes impliquées, les circonstances entourant l'événement. Ensuite, je poursuis l'intervention avec la 2e personne si celle-ci est dans le même milieu scolaire que la 1ere personne. Je remplis aussi la grille d'évaluation avec elle. S'il y a présence de photos pornographiques, je saisis le cellulaire sans regarder le contenu pour m'assurer d'arrêter la propagation de l'image et préserver l'intégrité de la personne concerné. Enfin, je contacte la police pour qu'il puisse prendre en charge la suite des événements. S'il y a actes malveillantes, je ne rempli pas la grille et je vais immédiatement à l'étape de communiquer avec les policiers et je rencontre l'élève pour lui faire part de la situation et confisque le cellulaire. Il est primordiale de ne rien divulgué de l'élèvement pour protéger l'intégrité des personnes impliqués, ni aux journalistes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les 3 situations, le protocole a été respecté et suivi à la lettre. L'intervenant réfère aux bonnes personnes au bon moment.

La base est vraiment de prendre le temps d'écouter chaque personne qui a un besoin de discuter d'une situation. Même si la personne ne fait pas partie du milieu scolaire, nous pouvons l'écouter et la référer par la suite. Il est important de prendre le temps de rencontrer chaque personne impliquée dans la situation et prendre en notes toutes les informations importantes concernant le sujet. Une amorce bienveillante doit se faire avec la 1ère personne pour connaître le contexte. Dans tous les cas, le rôle de l'intervenant est d'être à l'écoute de l'autre et de quel façon je peux agir pour prendre en charge la situation rapidement pour limiter les impacts et limiter la propagation. Une évaluation claire et notée, aide grandement la suite des choses. Dans les 3 situations, les policiers ont été impliqués et on pris en charge la suite des choses, les grilles bien remplies, vont grandement aider à faire leurs suivis.

L'intervenant n'a d'autres choix que de suivre le protocole déjà établi et de mettre en place son rôle d'intervenant et les responsabilités à faire face à chaque situation. Il fait l'évaluation de l'incident, saisit l'appareil électronique et réfère aux policiers si besoin. Important de ne pas oublier que l'école n'est pas un mandataire du service de police si celui-ci est entré dans le protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation la plus délicate à mon avis est lorsque plusieurs personnes sont impliquées dans une même situation. Il est difficile de rencontrer toutes les personnes dans un délai raisonnable pour pouvoir limiter la propagation et de protéger l'intégrité physique et psychologique de la personne concernée. Les informations peuvent être changées au fil du temps et ce n'est pas tous les personnes qui sont impliqués qui sont au même endroit, ou dans la même école. Ils vivent, chacun à leur manière, un sentiment différent de la situation. Certains peuvent être propagateurs de la situation et d'autres peuvent vivre un sentiment de détresse face au même événement. Même avec les rencontres de chaque personne impliquée, la vitesse de divulgation sur les réseaux sociaux peut aller à grande vitesse. Essayer d'arrêter ça seul, n'est pas quelque chose de réalisable. Il est important d'impliquer les policiers car c'est eux qui vont s'occuper de vérifier si c'est un acte malveillant ou non et d'appliquer des sanctions, s'il y a lieu d'être. On ne se sent jamais très à l'aise de déclencher un tel protocole mais pour protéger la victime, il est essentiel.